



Compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL du 07 JUILLET 2014

L'an deux mil quatorze, le 07 juillet, à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Belleu, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe MONTARON, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 30 juin 2014

Présents : M.MONTARON Philippe, M. BEAUDON Alain, M. LESUEUR Michel, Mme DEMKO Nadine, Mme LECAMP Josette, M. STRAMANDINO François, Mme KEATES Patricia, M. PERRY Pascal, Mme LEFEVRE Blandine, Mme LEMOINE Marie-Thérèse, Mme SOBATA Thérèse, M. CEGALERBA Jean-Claude, M. RENAUD Robert, Mme JAGER Ginette, M. BEZIN Jean-Marc, Mme SANTERRE Christelle, M. LEDUC Bernard, Mme COULON Noëlle, M.STOCKINGER Jean-Luc, M. LALU Hervé,

Représentés :

M. CARON Yannick a donné pouvoir à M BEAUDON Alain
Mme FORSTER Céline a donné pouvoir à M. CEGALERBA Jean-Claude
M. DE ROBERTIS Jean-Marie a donné pouvoir à Mme DEMKO Nadine
M. MAGNIER Gérard a donné pouvoir à M. LALU Hervé

Absents excusés :

Mme BONVARLET Brigitte
M. KARMOUD-FOREAU Jamal

Absente :

Mme DEHAUT Hélène

Monsieur STOCKINGER Jean-Luc est nommé secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Affectation du résultat 2013
- Budget Supplémentaire 2014
- Tarifs 2014
- Subventions exceptionnelles
- Terrain rue de l'Europe
- Bureau de poste : renouvellement du bail
- Emplois saisonniers
- Demande de subvention pour la route d'Orcamps
- Demande de subvention pour les peintures de l'école Jules Verne
- Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat
- Questions diverses

AFFECTATION DU RESULTAT 2013

Après avoir entendu le Compte Administratif 2013 du budget de la commune, le 20 juin 2014,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2013,

Constatant que le Compte Administratif présente un excédent de fonctionnement de 900 418,15€ et un déficit d'investissement de 179 350,16€

DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

POUR MEMOIRE	En €
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créateur)	415 517,56
Virement à la section d'investissement	
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT DEFICIT	484 900,59
<u>EXCEDENT AU 31/12/2013</u>	900 418,15
Affectation obligatoire	
* à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	179 350,16
Déficit résiduel à reporter
* à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	
Solde disponible	
*affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créateur) (ligne 002)	721 067,99
Résultat d'investissement cumulé au 31/12/2013	-179 350,16

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Oui l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le Compte Administratif de la Commune,

Valide, à l'unanimité des membres présents ou représentés, l'affectation du résultat 2013 de la commune de BELLEU.

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2014

Monsieur le Maire donne lecture, chapitre par chapitre en fonctionnement, par opération en investissement, du projet de Budget Supplémentaire 2014 de la commune de Belleu.

Ce document reprend en fonctionnement, l'excédent de fonctionnement dégagé par le Compte Administratif 2013, qui s'élève à 415 517,56€.

Monsieur le Maire propose aux membres présents de se prononcer sur ce budget 2014.

BS 2014 SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
023	Vir à section invest.	220 649,84	002	Exc. antérieur reporté	721 067,99
011	Charges à caract. général	160 418,15	013	Atténuations de charges	
012	Charges de personnels et frais assimilés	100 000,00	70	Vente de produits fab	
65	Autres charges de gestion	100 000,00	73	Impôts et taxes	
66	Charges financières		74	Dotations et participations	
67	Charges exceptionnelles		75	Autres produits	
022	Dépenses imprévues	130 000,00	77	Produits exceptionnels	
014	Atténuations de produits	10 000,00			
042	Opé d'ordre transferts en sections				
	TOTAL DEPENSES	721 067,99		TOTAL RECETTES	721 067,99

SECTION D'INVESTISSEMENT

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2014 DEPENSES NON AFFECTEES					
DEPENSES			RECETTES		
001	Déficit d'investissement	179 350,16	021	Vir. Section de fonct.	220 649,84
20417	USEDA	51 184,89	001		
020	Dépenses imprévues	100 464,95	10222	FCTVA	550 000,00
			10223	TLE	
			1068	Excédent de fonctionnement	179 350,16
		331 000,00			950 000,00
PREVISIONS 2014					
OPERATIONS			OPERATIONS		
	92011 Urba Service	10 000,00			
	82013 voies nouvelles + square	200 000,00			
	12014 travaux voirie	70 000,00			
	22014 matériels	45 000,00			
	32014 matériels écoles	8 000,00			
	42014 matériels sportifs rythme	5 000,00			
	52014 bâtiments	70 000,00			
	62014 allées cimetière	11 000,00			
	72014 opérations foncières	100 000,00			
	82014 jvs	14 000,00			
	92014 route de Château Thierry	40 000,00			
	102014 liaison d'Orcamp	46 000,00			
	Ecriture d'intégration au 2313-041	328 946,55		Ecriture d'intégration au 238-041	328 946,55
	Total dépenses investissement	1 278 946,55		Total recettes investissement	1 278 946,55

Il propose aux membres présents de se prononcer sur ce budget supplémentaire 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le Budget de la commune,

ADOpte le Budget Supplémentaire 2014 de la commune de BELLEU.

TARIFS 2014

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de modifier les tarifs suivants :

* pour les concessions car il faut prendre en compte le coût des reprises effectuées,

* pour la location d'un nouveau logement municipal en cours de rénovation.

Les travaux du cimetière sont maintenant terminés et il faut prévoir des tarifs pour les demandes qui parviendront en mairie.

La commission des finances propose le prix de 1 500,00€ pour un caveau sur une concession de 30 ans auquel on ajoute le prix du terrain soit 160,00€ soit un total pour une vente de concession avec caveau de 1 660,00€.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux du dernier logement disponible dans la cour de l'école Jules Verne se terminent et qu'il convient de proposer un tarif pour sa location. En se basant sur le même type de location à cet endroit, la commission propose le prix de 410,00€ par mois pour le reste de l'année. Ce tarif sera révisable comme les autres loyers à la date du 1^{er} janvier 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés, d'adopter les tarifs suivants pour le reste de l'année 2014 soit :

* caveau + concession 30 ans 1 660,00€,

* logement n°2 dans la cour de l'école Jules Verne 410,00€.

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu 3 demandes de subventions exceptionnelles qu'il a soumis à la commission des finances.

La commission des finances propose au Conseil Municipal les montants suivants :

- * pour la Pétanque 300,00€ pour aller au championnat de France,
- * pour le Tir 800,00€ pour l'achat d'une carabine,
- * pour les Arts Manuels 800,00€ pour une formation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés, d'attribuer les montants suivants :

- * pour la Pétanque 300,00€,
- * pour le Tir 800,00€,
- * pour les Arts Manuels 800,00€.

TERRAIN RUE DE L'EUROPE

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que depuis 2 ans le terrain cadastré AB n°418 d'une contenance de 853m² est à vendre. Il était mis à prix 60 000,00€ mais la commune n'a pas trouvé d'acquéreur compte tenu de sa forme un peu particulière. Un particulier a fait une proposition à Monsieur le Maire et à Monsieur Lesueur d'un montant de 50 000,00€.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à vendre cette parcelle pour la somme de 50 000,00€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise Monsieur le Maire à vendre le terrain cadastré AB n°418 d'une contenance de 853m² au prix de 50 000,00€ net vendeur.

BUREAU DE POSTE : RENOUELEMENT DU BAIL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de renouveler le bail du bureau de poste de Belleu pour une durée de 9 ans à compter du 1^{er} janvier 2014.

Le loyer annuel est fixé à 1 000€ payable trimestriellement à terme échu. Il pourra être indexé tous les 3 ans par délibération du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise Monsieur le Maire à signer le bail du bureau de poste de Belleu.

EMPLOIS SAISONNIERS

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que :

- vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,
- vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la fonction publique territoriale,
- vu l'article 34 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité et que celui-ci doit mentionner sur quel grade il habilite l'autorité à recruter,
- considérant qu'en raison du surcroît de travail aux espaces verts et faire face aux besoins occasionnels,

Il y aurait lieu de créer 4 emplois pour besoins occasionnels (2 pour le mois de juillet et 2 pour le mois d'août), à temps complet (35 heures par semaine) sur le grade d'adjoint technique 2^{ème} classe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- * décide de créer pour des besoins occasionnels 4 postes d'adjoint technique 2^{ème} classe (2 en juillet et 2 en août) **et cela pour toute la durée du mandat à la même période,**
- * précise que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 35 heures par semaine,
- * que la rémunération sera celle d'adjoint technique, 1^{er} échelon du 1^{er} grade de l'emploi,
- * dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de ces agents non titulaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

* dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de ces agents non titulaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA LIAISON ROUTE D'ORCAMP

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le projet de voirie qui permettra de désengorger la route d'Orcamps avance et qu'une estimation des travaux, des honoraires et frais annexes nous a été présentée. Le coût prévisionnel de cette opération s'élèverait à 531 805,00€ HT hors achat de foncier prévu, nécessaire à la mise en sécurité de cette voirie par une largeur réglementaire. Le coût total prévisionnel avec le foncier serait de 561 805,00€ HT. Il convient de solliciter le département pour l'attribution d'une subvention. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à demander une subvention auprès du Conseil Général pour financer ces travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général pour financer ces travaux.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL POUR LES PEINTURES DE L'ECOLE JULES VERNE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient, dans le cadre de l'entretien de nos bâtiments, de repeindre le couloir de l'école Jules Verne. Le montant de ce devis s'élève à 15 080,00€ HT. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à demander une subvention auprès du Conseil Général pour financer ces travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général pour financer ces travaux.

MOTION DE SOUTIEN A L'ACTION DE L'AMF POUR ALERTE SOLENNELLEMENT LES POUVOIRS PUBLICS SUR LES CONSEQUENCES DE LA BAISS MASSIVE DES DOTATIONS DE L'ETAT

Les collectivités locales, et en 1^{er} lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle, dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36 000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de Belle rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre la commune de Belleu estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de Belleu soutient les demandes de l'AMF :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- réunion urgente d'une instance de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire lit le compte rendu du Jury d'Arrondissement des villes et villages fleuris :

« Personne n'était présent pour accueillir le jury, le secrétariat a appelé l' élu ayant en charge l'environnement et le cadre de vie, qui était à son travail, mais malheureusement il ne restait que peu de temps pour visiter la ville.

Le fleurissement et l'entretien des espaces verts de la commune sont toujours notables.

La rénovation du quartier « des 2 lions » se poursuit ainsi que l'aménagement végétal de ce lieu.

Il serait souhaitable que cette commune qui a des atouts puisse mener une réflexion afin de mettre en place des projets.

Monsieur le Maire évoque la possibilité de ne plus s'inscrire à ce concours dans la mesure où la volonté municipale ne rejoint pas l'objectif de l'Agence de Développement et de Réservation Touristique (ADRT Aisne) dans sa conception du fleurissement d'une commune.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a fait une demande auprès de la Poste pour l'installation d'un distributeur de billets automatiques dans notre bureau de poste.

L'agence postale nous a informé que nous ne répondions pas à 2 critères obligatoires pour l'installation d'un distributeur de billets :

- soit être à plus de 2,5 km d'un autre distributeur,
- soit avoir une activité à la poste supérieure à ce qu'il a été constaté,

La Poste demande aussi un rendez-vous à Monsieur le Maire pour examiner le devenir du bureau de poste.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été en rendez-vous avec le Conseil Général avec Monsieur Beaudon au sujet du site de Beauregard. Il s'avère que le Conseil Général a 3 repreneurs pour des secteurs différents et notamment un repreneur pour le secteur bâti dans sa totalité. Ce repreneur aménagerait le site pour partie sur des activités de loisirs et de restauration et une partie tertiaire pour ces autres activités telles que la formation. Le Conseil Général va nous adresser un courrier en ce sens pour éventuellement apporter quelques modifications à notre PLU. Monsieur BEAUDON fait observer que dans la mesure où le site de Beauregard est occupé, il ne deviendra pas une autre friche, ce qui pour Belleu est essentiel.

Fin de la séance 19h45